

Comment bénéficier de l'aide financière de l'état du Sénégal ?

Dans le cadre du plan de lutte contre la pandémie COVID-19 l'état du Sénégal offre une aide financière aux **étudiants sénégalais en France**.

Formulaire

Remplir le formulaire en ligne sur le lien suivant:
<https://forcecovid19diaspora.sec.gouv.sn/formulaire>

ÉTAPE 01



ÉTAPE 02

Envoi des pièces justificatives

Envoyer toutes les pièces justificatives par mail à l'adresse:
covid19@sgee.org

Traitement du dossier

Après réception et traitement de votre dossier par le SCEE sous réserve d'éligibilité*, vous recevrez un virement sur votre compte bancaire le montant de votre aide.

ÉTAPE 03

Qui peut bénéficier de l'aide ?

- Être de nationalité sénégalaise
- Être étudiant en France au cours de l'année 2019-2020
- Être en situation de précarité
- Être directement impacté par la pandémie
- Être non-boursier de l'état du Sénégal

Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

- Numéro de votre dossier (force covid19 - Diaspora du formulaire)
- Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité
- Certificat d'inscription pour l'année universitaire 2019/2020
- Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- 3 derniers relevés de compte Bancaire
- Tout autre document attestant de l'éligibilité à l'aide d'urgence.

Service de Gestion des Etudiants Sénégalais

Service de Gestion des Étudiants sénégalais à l'Étranger (S.G.E.E)
 32 Rue de la Tour 75116 Paris
 Tel : 01.47.04.40.56
 Fax: 01.47.04.10.21
 SVT: 01.71.25.00.61
 E-mail: sgee@sgee.org

*L'aide apportée aux étudiants éligibles en France consistera en un forfait minimal de 200 euros, qui pourra être réévalué en fonction de la situation de certains étudiants (en particulier ceux directement atteints par la pandémie de Covid19).